

La Présidente

Arrêté n° 2022-004 du 5 janvier 2022

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU l'arrêté n° 2021-77 du 2 juillet 2021 désignant Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président en charge du logement, de l'aménagement durable du territoire et du SDRIFE.
VU la délibération n° CP 2021-442 du 19 novembre 2021 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) – 5^{ème} affectation pour 2021 et avenants.
VU la délibération n° CP 2021-430 du 19 novembre 2021 : Contrats ruraux : nouveau dispositif et avenants, 5^{ème} affectation 2021 – inondations - commerces de proximité – PNR.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France lors de la signature des nouveaux contrats d'aménagement régionaux (CAR), votés lors de la Commission Permanente du 19 novembre 2021, pour les communes ou structures intercommunales situées dans les départements :

- de la Seine-et-Marne (77) : commune de Lesigny ;
- de l'Essonne (91) : commune de Fleury-Mérogis ;
- de la Seine-Saint-Denis (93) : commune de Livry-Gargan.

- **Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**, *Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France*

ARTICLE 2 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France lors de la signature du contrat rural, voté en Commission Permanente du 19 novembre 2021, pour la commune de Prunay-sur-Essonne (91) :

- **Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**, *Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France*

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél: 01 63 63 63 65 – www.iledefrance.fr